



Le système de radiocommunications TMR2 en Nouvelle-Écosse

Document fondamental : Addendum

Préparé par : Les avocats de la Commission des pertes massives

Version présentée en preuve

Document fondamental - Système de radiocommunications TMR2 en Nouvelle-Écosse

Addendum

REMARQUE : Le présent document est fondé sur l'analyse de la documentation dont dispose la Commission des pertes massives **le 13 septembre 2022. La production de la preuve et l'enquête se poursuivent.** De plus, les documents fondamentaux devraient être lus et compris à la lumière des témoignages reçus par la Commission, et en conjonction avec ces derniers.

Le document fondamental *TMR2* a été présenté en preuve le 9 juin 2022 dans le cadre des procédures publiques de la Commission des pertes massives.

Addendum

Les paragraphes suivants doivent être modifiés :

8. Le programme de dotation initiale de radios a été mis sur pied afin que la communauté des intervenants bénévoles en sécurité publique, notamment les services des incendies, les organisations de recherche et sauvetage et les services municipaux d'intervention d'urgence, ne soit pas exclue du nouveau système de radiocommunications provincial. Tous les services de pompiers volontaires ont reçu deux ou trois radios TMR. Les services de pompiers volontaires qui étaient également un organisme de première intervention médicale ont reçu trois radios ~~TMT~~ TMR. Tous les services de police municipaux ont reçu une radio TMR, qui a été installée à la répartition afin qu'elle puisse communiquer avec les autres organismes et se coordonner avec eux lorsqu'une intervention conjointe serait requise.
10. En 2008 et 2009, Sécurité publique et communications sur le terrain (PSFC), ~~ministère des Services internes de la province~~ un bureau du ministère des Transports et du Renouvellement de l'infrastructure, a amorcé la planification de la nouvelle génération de TMR. Pour cela, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a collaboré avec deux autres provinces des Maritimes (le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard) afin d'établir les spécifications techniques et acheter conjointement le nouveau système.
29. À l'heure actuelle, une seule radio portable TMR2 coûte ~~plus de 5 000 \$~~ entre 2 000 \$ et 10 000 \$.
 - Témoignage de Matthew Boyle devant la Commission des pertes massives, transcription du 9 juin 2022, p. 65, ligne 7.
30. Le TMR2 possède « la capacité d'avoir des radios portatives avec récepteur GPS ». Cependant, il ne suffit pas d'activer cette fonction dans la radio portable pour qu'elle puisse être utilisée. Par exemple, le logiciel utilisé par les différents systèmes de répartition assistée par ordinateur doit être conçu de manière à fonctionner avec ces radios. De plus, le réseau radio, contrairement au réseau cellulaire, n'est pas conçu pour ce type d'utilisation des données, de sorte que l'utilisation

du GPS sur les radios portables serait limitée à des situations particulières comme la sécurité des agents.

- Entretien de la Commission des pertes massives avec Glen Byrne : COMM0015499, p. 13
- Témoignage de Matthew Boyle devant la Commission, transcription du 9 juin 2022, p. 96, ligne 13.

53. La province maintient également en service l'ancien réseau radio, qui est complètement indépendant du système TMR. Cette couche de transport du réseau utilise une technologie basée sur les micro-ondes au lieu de câbles à fibres optiques.

- Entretien de la Commission des pertes massives avec Matthew Boyle et Todd Brown : COMM0053740, p. 62–63